



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

Présents : Mesdames Nathalie MELLIER, Corinne GAMBIER, Myriam PATTEUX, Joëlle SANS, Marie-José DEVERGIE, Dominique VILLERET, Florence VASSAL ;

Messieurs Christophe de l'Hamaide, Guy COCAGNE, Hervé SINNAEVE, Pascal DROUARD, Pascal SANGLIER, Jean-Marie SMET, Philippe GODALIER.

Absents Excusés : Madame Valérie de l'Hamaide (a donné pouvoir à Monsieur Philippe GODALIER), Monsieur Bernard BOULET (a donné pouvoir à Madame Florence VASSAL) Jean-Pierre COMPAROT

Absents non excusés : Madame Amandine ROUCHAUSSEE, Monsieur Jean-Jacques PHILIPPART

Secrétaire : Madame Dominique VILLERET

\*\*\*\*\*

Le Conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 25 Juillet 2018

### **1 – Tarif concessions columbarium**

Le cimetière a été agrandi, et complété de 16 cases de columbarium. Il est nécessaire de fixer le tarif des concessions du dit columbarium. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe le coût d'une concession trentenaire à 500 €.

### **2 – Complément de délégation du conseil municipal au maire pour demande de subventions**

L'article 127 de la loi NOTRe modifie l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que le conseil municipal peut désormais déléguer au maire la possibilité d'effectuer toute demande de subvention sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque projet sollicitant un financement de l'Etat,

Le conseil municipal, ayant entendu son rapporteur et après en avoir délibéré,

DONNE délégation à Monsieur le maire pour déposer tout dossier de demande de subvention à partir du moment où le projet pour lequel le dossier est déposé est inscrit au budget,

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

### **3 – Travaux du C3 : modification du montant des travaux**

Lors de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2017, il fut délibéré d'accepter l'élargissement du chemin communal C3.

Les accords de subventions ayant pris du retard, le coût des travaux sera augmenté de 3,2 % lié aux cours du pétrole, ce qui le portera à un total de 172 056,17 € HT

Le conseil municipal maintient la réalisation de ce projet.

### **4 – Décision modificative Budget**

Une facture a été reçue, pour une commande de 2016 dont nous n'avons pas connaissance, pour un montant de 15 828,17€ pour des travaux de branchement par ENEDIS au Clos Alletête.

En contrepartie, un courrier de la CAB du 10 septembre nous informe que les fonds de péréquation, originellement budgétés pour un montant négatif de 5093 - 17910, soit -12817 €, sera de 11821 € – 30 467 €, soit + 18 646 €

Une décision modificative est donc nécessaire pour effectuer ces mouvements de crédits :

Section de Fonctionnement :

615231 :	Entretien de voirie et réseaux :	+ 9546 €
73223 :	Recettes FPIC :	+ 25.374 €
023 :	Virement à la section d'investissement :	+ 15.828 €

Section d'Investissement

021 :	Virement de la section de fonctionnement :	+ 15.828 €
2315 :	Opération 304 – Aménagement de voirie :	+ 15.828 €

Le Conseil Municipal vote la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

## **5 - Répertoire Electoral Unique - Commission de contrôle :**

Après lecture du courrier de la préfecture sur la mise en place d'une commission de contrôle du Répertoire Electoral Unique, il est proposé comme membres au sein de cette commission :

- Madame Valérie de l'Hamaide - Madame Dominique VILLERET - Monsieur Jean-Marie SMET - Madame Marie-José DEVERGIE (Suppléante)
- Monsieur Jean-Pierre COMPAROT - Madame Florence VASSAL - Madame Amandine ROUCHAUSSEE (Suppléante).

## **6 – Présentation rapports :**

### **CLECT**

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 10 septembre 2018 et l'approbation à l'unanimité moins une voix contre du rapport d'évaluation des charges transférées;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Il expose que dans le cadre de l'extension du périmètre de la CAB aux anciennes communes de la CCOP, l'ensemble des compétences exercées par le nouvel EPCI a nécessité une (ré)évaluation des transferts de charges. Il indique que l'ensemble des communes de l'EPCI est représenté au sein de la CLECT, et que le rapport d'évaluation a été approuvé à l'unanimité moins une voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le rapport d'évaluation 2017 de la CLECT et l'estimation des Attributions de Compensations relatives au transfert des charges.

### **Déchets**

Le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 rend obligatoire la production d'un rapport annuel sur le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers. Ce rapport doit être soumis à l'assemblée délibérante.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2017 ne donnant pas lieu à vote, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

### **SIEAB**

Le maire informe le conseil que le 4 octobre 2018 réuni à SAVIGNIES, Le Président du SIEAB a présenté aux membres du comité syndical le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Ce rapport doit maintenant être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre 2018.

Les points essentiels pour 2017 concernent :

- les travaux de renouvellement entrepris par le fermier
- la mise en service de l'installation de traitement des pesticides à SAINT DENISCOURT
- le renouvellement du poste de refoulement du réservoir de PREVILLERS
- le changement de la canalisation en PVC à TROISSEREUX « la Garenne » (900 ml)
- la suppression de 162 branchements au plomb, il en restera encore 130 à supprimer

Après délibération le conseil municipal adopte le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

### **SPANC**

Monsieur le maire présente les rapports 2017 concernant :

- la compétence assainissement non collectif sur le périmètre des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),

- la compétence assainissement collectif sur le périmètre des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
- la délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif ses 22 communes de la CAB, contrat qui a été conclu le 30 décembre 2010 pour une durée de 8 ans avec la SEAO.

Ces trois rapports ont été présentés au conseil communautaire du 28 septembre 2018 et ont été examinés par la commission consultative des services publics locaux du 18 octobre 2018.

Les rapports annuels sur l'assainissement ne donnant pas lieu à vote, le conseil municipal prend acte de la présentation de ces différents rapports sur l'assainissement pour l'année 2017.

### **8 – Questions diverses**

Guy COCAGNE informe et propose :

- Il demande aux membres du conseil à réfléchir sur le « 0 phyto » qui représente un coût, ou utiliser moins de produit phyto,
- Propose de revoir le prix des tarifs des salles des fêtes. Monsieur le Maire lui propose de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.
- Il informe que l'Association Foncière va faire le chemin entre le Cimetière et la Croix Godart.
- La placette à l'entrée d'Herchies qui donne accès à l'étang de la Détente a été entièrement aménagée.

Joëlle SANS informe que l'infirmière, Mme GENNAERT qui loue actuellement le local à l'ancienne Mairie, a fait l'acquisition d'une habitation afin d'y transférer son cabinet professionnel.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Cécile DE GUELL dans l'assistance :

Elle demande s'il est possible d'installer un rack à vélos au niveau du centre commercial de Milly. Guy COCAGNE a pris note de sa demande mais explique qu'il craint fortement des dégradations sur celui-ci après sa pose.

**Le Maire,**  
Christophe de l'Hamaide